SURY-AUX-BOIS/CHÂTENOY/COMBREUX ■ Manganèse, gaz cancérogène… Les villages confrontés à des désagréments

Eau potable : bientôt la fin des ennuis ?

Le président du syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable, Jacques Lemercier, assure que les problèmes seront réglés avant fin 2025.

Anne-Laure Le Jan
anne-laure.lejan@centrefrance.com

À Sury-aux-Bois, Châtenoy et Combreux, l'eau est fortement chargée en manganèse, métal naturellement présent dans l'environnement. Et polluée, à certains endroits, par le chlorure de vinyle monomère (CVM), gaz provenant des canalisations en PVC posées avant les années 80. Afin de remédier à ces désagréments, des travaux sont engagés. D'après Jacques Lemercier, président du syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable (Siaep), le retour à la normale est prévu d'ici fin 2025.

1 Manganèse. En 2019, à cause d'un système de filtration des métaux endommagé, l'Agence régionale de santé (ARS) ferme l'unité de traitement des eaux de Sury-aux-Bois, Châtenoy et Combreux. Depuis, le manganèse n'est plus filtré et se dépose dans les tuyauteries. En s'oxydant sous l'action du chlore, il devient marron. Voilà pourquoi les habitants retrouvent ponctuellement cette couleur dans leur eau.

« Pendant des années, des plaques de ce mélange se sont déposées dans les creux des canalisations mal posées. Quand on sollicite davantage le réseau, notamment l'été, on décolle ces plaques qui arrivent au robinet. Cette situation n'est ni permanente ni globale. La grande majorité du réseau ne connaît pas ces difficultés », commente Jacques Lemercier.

CHANTIER. Les travaux de réhabilitation de l'unité de traitement des eaux de Sury-aux-Bois, Châtenoy et Combreux viennent de débuter.

En 2019, l'ARS a imposé au syndicat la mise en œuvre d'un schéma directeur des réseaux d'alimentation en eau potable. Le cabinet d'ingénieurs conseils IRH l'a réalisé et a remis sa dernière phase en décembre 2021. « Depuis lors, le Siaep répond aux exigences de ce schéma directeur », assure son président. Ce schéma directeur a montré qu'une nouvelle unité de traitement est nécessaire. Études environnementales et hydrologiques, ouverture de marchés publics, autorisations diverses… Pour qu'elle puisse voir le jour, le Siaep a dû composer avec la lenteur administrative. D'ailleurs, le syndicat n'a pas encore reçu la déclaration d'utilité publique, lancée en 2023. « On a déposé le dossier finalisé avec l'accord de la préfecture, en décembre. On attend l'arrêté préfectoral d'ici les cinq prochains mois », détaille Jacques Lemercier.

La réhabilitation de l'unité de traitement *(le bâtiment précédent ne sera pas démoli)* sera exécutée par les entreprises Sogea et Vinci Construction. Les travaux viennent de débuter et, « selon le dernier planning, ils devraient se terminer en juin. L'unité de traitement, aux dernières normes, sera donc opérationnelle à ce moment-là », indique-t-il. Le coût du chantier s'élève à 700.000 euros, avec une subvention de 254.000 euros attribuée par l'Agence de l'eau Seine Normandie.

En attendant, l'ARS continue d'effectuer des prélèvements sur deux points de chaque commune tous les dix jours.

« L'unité de traitement sera opérationnelle en juin »

JACQUES LEMERCIER. Président du syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable

2 Chlorure de vinyle monomère. Ce gaz est classé cancérogène certain pour l'Homme par le Centre international de recherche sur le cancer, depuis 1987. Or, lorsqu'il a établi le schéma directeur, IRH a dénombré « 75 tronçons à risque CVM. En 2020-2021, on a donc réalisé quatre campagnes de tests, deux en période froide et deux en période chaude, comme le veut la procédure. Les résultats ont défini neuf tronçons de priorité 1, soit 3,1 kilomètres, sachant que la totalité du réseau représente 93 kilomètres. Cela correspond à 51 foyers à Châtenoy et deux à Sury-aux-Bois, sur nos 932 abonnés », modère Jacques Lemercier.

« Les tronçons CVM changés en septembre ou en octobre »

Le syndicat s'apprête à choisir les entreprises qui procéderont aux travaux de remplacement : « En septembre ou en octobre, ces tronçons CVM seront changés. Le coût sera d'environ 450.000 euros. »

D'autres tronçons (8 kilomètres) ont été inscrits en priorité numéro 2. « L'entreprise Safege, à la maîtrise d'œuvre, reverra ces tronçons-là pour déterminer s'ils rentrent dans les travaux prioritaires ou non. » Sachant que les derniers tests datent de l'été 2023.

Lorsque l'eau ne sera plus chargée en manganèse, le Siaep mettra en place des programmes de purge. Et, « dans le futur, il faudra qu'on change l'intégralité du réseau, puisque les tuyaux ne sont plus aux normes d'aujourd'hui ».

3 Justice. Le collectif « Pour une eau claire et potable » a vu le jour en septembre 2023. Concernant le CVM, des administrés ont déposé des recours devant le tribunal judiciaire d'Orléans visant le Siaep pour « avoir manqué à son obligation de distribuer une eau potable et à son devoir d'information » *(notre édition du 15 novembre)*. « Sept recours » selon leur avocate, maître Gabrièle Gien ; « cinq » d'après Jacques Lemercier et Françoise Hébert, maire de Sury-aux-Bois (suppléante au Siaep comme les maires des deux autres communes), « Nous contesterons l'intégralité de ce qui nous est reproché. Les résultats des tests sont affichés dans les trois mairies, sur le site suryauxbois.fr. Et nous avons distribué des bouteilles d'eau dès que cela nous a été demandé », affirment-ils.

Un couple de Châtenoy a aussi déposé un recours devant le tribunal administratif d'Orléans visant à faire reconnaître la responsabilité de l'État et la négligence fautive du ministère de la Santé *(notre édition du 17 janvier)*.

4 Facture. Comme l'explique Jacques Lemercier, à l'heure actuelle, les abonnés du Siaep paient leur eau « 1,36 euro le mètre cube ». Malgré les travaux onéreux, il souhaite les rassurer : « Le schéma directeur prévoit un prix aux alentours de 1,60 ou 1,70 euro le mètre cube, en 2026. C'est raisonnable et en-dessous de la moyenne nationale *(2,13 euros selon le courtier Selectra)*. »

Néanmoins, Jacques Lemercier s'interroge à propos des recours en justice. « Ce n'était pas prévu. Je rappelle que le Siaep est autonome et ne reçoit aucune dotation, seulement l'argent des abonnés. Ceux qui déposent des recours se tirent donc une balle dans le pied. ■